



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Debits de boissons

Question écrite n° 9988

Texte de la question

M Jacques Floch attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique, sur les préoccupations des personnels de l'hôtellerie et plus particulièrement sur la formation des garçons et filles qui travaillent dans les cafés. En effet, à l'heure de l'Europe, où le tourisme est plus que jamais un élément de prospérité et que notre souci est la qualité de l'accueil, ces personnels sont peu formés. Ces garçons et filles, formés et préparés à l'accueil, ajouteraient à la qualité du séjour : tenue, psychologie, pratique de l'accueil, connaissance technique, etc, autant de notions qui justifieraient une bonne formation de base, sanctionnée par un certificat d'aptitude professionnelle. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions sur cette question.

Texte de la réponse

Reponse. - La création d'un CAP garçon-serveur est envisagée en liaison étroite avec les organisations professionnelles, depuis 1988. Les références de ce nouveau diplôme (niveau de compétence, contenu de la formation) sont en cours d'élaboration. La mise en place de cette nouvelle formation, qui devrait pouvoir être préparée notamment par la voie de l'apprentissage, est prévue, en principe, à compter de 1990.

Données clés

Auteur : [M. Floch Jacques](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9988

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : enseignement technique

Ministère attributaire : enseignement technique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 842